

# INFO N°: 195

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2016**

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau établi par le Syndicat des Eaux. Ce rapport, ainsi que celui établi par GAZ et EAUX, sont consultables en mairie.

### **LOCATION DU LOGEMENT T2**

Le logement T2, situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment scolaire est loué à Mme Aline CLAVER à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016. Loyer mensuel : 385 € et caution du même montant.

### **FRAIS DE SCOLARITE POUR UN ENFANT N'HABITANT PAS LA COMMUNE**

Un enfant domicilié « aux Mauvais », hameau de Noroy-le-Bourg, est scolarisé à Villers-le-Sec.

Selon les règles établies au sein du RPI Colombe/Villers, il est demandé à la commune de résidence une participation aux frais de scolarité de cet enfant, soit la somme de 630 €.

### **DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Depuis le 6 août 2015, la communauté de communes du Triangle Vert (CCTV) est compétente en matière de plan local d'urbanisme et de Droit de Préemption Urbain (DPU).

Comme le permet le code de l'urbanisme, la CCTV propose de déléguer ce DPU aux communes pour les zones urbaines et d'urbanisation futures délimitées par le plan d'occupation des sols de Villers-le-Sec ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette délégation.

### **RAPPORT DE LA CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de garantir une répartition équitable des dépenses liées au transfert des compétences communales à l'intercommunalité.

Le rapport de cette commission qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril 2016 à la mairie de Saulx est approuvé par le conseil municipal.

### **PRIX DE L'AFFOUAGE**

Cette année, le bois de chauffage sera partagé dans les parcelles 24 – 25.

Les inscriptions pour obtenir une part d'affouage se feront en mairie, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2016, **les lundi et jeudi de 14 h à 18 h** (pas d'inscription par mail ou téléphone). Le prix de la portion a été fixé à 25 €.

Nous rappelons aux affouagistes qu'ils doivent fournir **une attestation d'assurance responsabilité civile.**

## **INFORMATIONS**

### **HAUT DEBIT**

Après la réunion d'information du 20 septembre et l'inauguration du 27 septembre, les derniers réglages devraient permettre une mise en service à partir du 15 octobre prochain... encore un peu de patience !

### **BIKE AND RUN**

Cette année, la 26<sup>e</sup> édition du Bike and Run aura lieu le 16 octobre prochain.

- **10 h 30** : courses jeunes de **3,5 kms** (nés en 2005/2006 ou 2207/2008) ou de **7 kms** (nés en 2001/2002 ou 2003/2004),
- **14 h 00** : course de **14** ou **24 kms** (16 ans minimum dans l'année).

Sont obligatoires : une autorisation parentale pour les mineurs, un certificat médical de moins de 1 an confirmant l'aptitude au Bike and Run en compétition ou une licence FFTRI.

Des bulletins d'inscription sont disponibles en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat ou sur le site : [www.villerslesec.fr](http://www.villerslesec.fr) – [mairievillerslesec@gmail.com](mailto:mairievillerslesec@gmail.com)  
Renseignements : [www.triathlondevesoul.com](http://www.triathlondevesoul.com)

### **CARTE AVANTAGES JEUNES**

A celles et ceux qui en ont fait la demande : votre carte avantages jeunes est disponible à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

### **MINI MONTGOLFIERES**

Un concours de mini-montgolfières se déroulera à Villers-le-Sec les samedi et dimanche 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016. Le lieu de rendez-vous se situe l'embranchement du chemin des Mauvais et du chemin de St Igny (vers le terrain de moto cross).

Cette épreuve est tributaire des conditions météorologiques et si le temps le permet, venez assister aux démonstrations de ces objets volants :

- Samedi de 7h à 9h et de 17h à 19h
- Dimanche de 7h à 9h